

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/10/16/2017013927/justel>

Dossier numéro : 2017-10-16/01

Titre

16 OCTOBRE 2017. - Arrêté ministériel établissant les prescriptions de production exceptionnelles pour l'utilisation de semences non biologiques ou de plants de pommes de terre non biologiques

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 15-12-2021 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 08-11-2017 page : 97935

Entrée en vigueur : 18-11-2017

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AGF 2021-10-29/25, art. 101,5°, 002; En vigueur : 01-01-2022>